



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DU PLAN**



**NOUVEAU CADRE OPERATIONNEL  
DES GROUPES THEMATIQUES SECTORIELS**

**Octobre 2020**

## 0. INTRODUCTION

La RDC a adopté depuis le mois de décembre 2019 son Plan National Stratégique de Développement pour la période 2019-2023 (PNSD 2019-2023) devant servir de cadre stratégique de référence pour les interventions de toutes les parties prenantes au développement, d'harmonisation des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et d'alignement de leurs interventions sur les priorités de développement du pays.

Pour en assurer la mise en œuvre, le Gouvernement et ses Partenaires au développement ont résolu de s'appuyer sur les Groupes Thématiques Sectoriels (GTS) qui constituent à la fois un espace de dialogue sur les politiques de développement et un cadre de concertation et d'harmonisation des actions sectorielles entre le Gouvernement, les Partenaires techniques et financiers, la Société Civile et le Secteur Privé en vue de trouver le consensus sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour un développement durable de la RDC. Ces GTS offrent, par ailleurs, un cadre propice à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, de l'Agenda d'Action d'Accra, du Partenariat de Busan et du New Deal visant l'efficacité de l'aide et du développement.

Cette option exige cependant une actualisation du Cadre opérationnel des Groupes Thématiques Sectoriels ayant servi à la mise en œuvre des DSCR 1 et 2 afin de l'adapter au PNSD 2019-2023. En outre, l'avènement de la pandémie du Coronavirus a nécessité l'élaboration du Programme Multisectoriel d'Urgence d'Atténuation des effets du Coronavirus 2019 (PMUAIC-19) dont la mise en œuvre s'imbrique à celle du PNSD et requiert aussi l'implication des GTS. De plus, l'expérience accumulée durant ces dernières années sur le fonctionnement des GTS suggère un réexamen de ce dernier.

Pour répondre à ces préoccupations, quelques modifications sont apportées au Cadre opérationnel actuel des GTS et aussi au Cadre général de Concertation entre le Gouvernement et ses Partenaires au développement. Il s'agit principalement de:

- la reconstitution de la Réunion politique de haut niveau entre le Gouvernement et ses partenaires au développement ;
- la revisitation du Tableau synoptique des GTS pour l'adapter à la structuration et priorités du PNSD ;
- l'implication des GTS dans la mise en œuvre du PMUAIC ; et
- le renforcement de la fonction "Suivi-évaluation".

Le nouveau cadre opérationnel se propose aussi d'apporter une plus grande implication des GTS dans la coordination du processus de mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles ainsi que de l'aide fournie en réponse aux attentes du Gouvernement.

En ce qui concerne le Cadre général de concertation Gouvernement-Partenaires au développement, le nouveau Cadre opérationnel des GTS appelle une revisitation du décret du Premier Ministre n° 13/011 du 9 avril 2013 et opte pour la mise en place d'un Cadre de concertation Gouvernement-Partenaires au développement comprenant les 3 (trois) niveaux de dialogue et de coordination ci-après :

**1) le Comité de pilotage stratégique**

C'est l'organe politique d'orientation. Il est constitué des Ministres Présidents des GTS ainsi que des PTF (Bailleurs), des Organisations de la Société civile et du Secteur privé représentés au haut niveau. Il est présidé par le Ministre ayant le Plan dans ses attributions et rend compte de ses activités au Premier Ministre.

**2) le Comité de Coordination intersectorielle**

C'est le cadre politique de coordination des activités des GTS. Il est composé des Ministres Présidents des GTS et présidé par le Ministre ayant le Plan dans ses attributions.

**3) les Groupes Thématiques Sectoriels (GTS).**

Ils constituent l'espace de concertation et de dialogue, au niveau sectoriel, entre le Gouvernement et ses différents partenaires au développement. Les GTS sont mieux identifiés dans le Tableau synoptique en annexe et les lignes ci-après présentent le Cadre opérationnel qui circonscrit leurs missions, objectifs, résultats, mode d'organisation et fonctionnement, etc.

Il y a lieu de noter que certains GTS sont subdivisés en Sous-groupes qui généralement correspondent à un secteur ou thématique spécifique. Leurs missions, organisation et fonctionnement ressemblent mutatis mutandis à celui du Groupe Thématique Sectoriel.

## **1. MISSION ET OBJECTIFS DES GTS**

### **1.1. Mission**

La mission des GTS est de favoriser la concertation entre le Gouvernement et ses Partenaires au développement (PTF, Organisations de la Société civile, Secteur privé) sur les politiques, les stratégies, les plans et programmes de développement du pays conformément aux exigences des Accords internationaux (Déclaration de Paris, Plan d'Action de Lomé, Partenariat de Busan ...).

### **1.2. Objectifs**

L'objectif fondamental des GTS est d'amener les différents partenaires au développement à travailler en synergie afin de maximiser leurs efforts dans la perspective d'un développement durable au niveau national, des provinces et des entités territoriales décentralisées.

Spécifiquement, les GTS sont appelés à :

- apporter l'appui à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des stratégies nationale, provinciale et locale de développement ;
- accompagner les Ministères dans la définition, élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation de leurs politiques, stratégies et programmes de développement sectoriels;
- s'assurer de l'appropriation des politiques, stratégies et programmes sectoriels par les différentes parties prenantes ;
- aider à mobiliser et à coordonner les financements pour la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes sectoriels de développement ; et

- promouvoir l'harmonisation des interventions sectorielles des bailleurs afin de garantir une meilleure division du travail.

## **2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES GTS**

### **2.1. Membres**

Les Groupes Thématiques Sectoriels ont comme membres les représentants des parties prenantes ci-après :

- 1) le Gouvernement (Ministères);
- 2) les Partenaires Techniques et Financiers (Ambassades, Agences du Système des Nations Unies, Organismes de coopération internationale, ONG internationales...);
- 3) les Organisations de la Société civile;
- 4) le Secteur privé; et
- 5) les Institutions d'appui à la démocratie, le cas échéant.

### **2.2. Les parties prenantes des GTS et leur rôle**

#### **2.2.1. Le Gouvernement (Les Ministères)**

Il est représenté, dans chaque GTS, par les ministères et structures étatiques directement impliqués aux travaux.

La partie gouvernementale anime et coordonne les échanges avec les partenaires au développement. Elle œuvre sous la conduite des Ministres Présidents des GTS et chacun d'eux :

- assume le leadership de son groupe, veille à son bon fonctionnement ainsi qu'à la réalisation de l'ensemble de ses objectifs ;
- coordonne le suivi de la mise en œuvre des décisions et orientations du GTS;
- organise les revues périodiques des activités du GTS;
- est comptable des résultats des GTS.

Les Ministres présidents sont désignés par le Comité de pilotage au regard des atouts que présente son Ministère par rapport à la thématique.

Les Ministres impliqués (i) contribuent au bon fonctionnement du GTS, (ii) assurent le suivi des dispositions arrêtées par le GTS au niveau de leurs secteurs respectifs et (3) sont comptables des résultats, autant que le ministre qui a le leadership du GTS.

#### **2.2.2. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)**

Les PTF :

- accompagnent le Gouvernement dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale et programmes sectoriels de développement ;

- dialoguent avec le Gouvernement sur le financement, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies sectorielles ainsi que sur l'harmonisation, l'alignement et la coordination sectorielle de leurs interventions ;
- partagent les informations sur leurs interventions;

Au niveau de chaque GTS, les PTF s'organisent en un Groupe Inter Bailleurs et désignent parmi eux un Chef de file. Ce dernier anime la concertation au sein du Groupe Inter Bailleurs du GTS pour une coordination sectorielle efficace et une optimisation de leurs interventions.

### **2.2.3. Les Organisations de la Société Civile (OSC)**

Les OSC :

- participent aux travaux du GTS par des analyses et observations citoyennes sur la définition, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et stratégies sectorielles ;
- désignent librement leurs représentants en tenant compte de la spécificité de chaque GTS.

### **2.2.4. Le Secteur privé**

**Le Secteur privé :**

- participe aux travaux du GTS par des analyses et observations sur l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et stratégies sectorielles particulièrement sur des questions en lien avec les investissements privés et le partenariat avec le pouvoir public;
- contribue aux efforts visant l'amélioration du Climat des Affaires et des Investissements ;
- désigne librement ses représentants devant prendre part aux travaux et réunions du GTS.

## **2.3. Principes généraux relatifs à la représentation des parties prenantes au sein des GTS**

La représentation des parties prenantes au sein des GTS est réalisée suivant les principes généraux ci-après:

- le GTS est ouvert uniquement aux parties prenantes clés dont la présence est utile ou nécessaire aux échanges;
- la représentativité des composantes au sein du GTS est fonction du nombre (i) des ministères, des structures et services étatiques et aussi (ii) des partenaires au développement (PTF, OSC, Secteur Privé) directement impliqués;
- la responsabilité de la désignation des membres revient à chaque partie prenante. Ces derniers doivent être compétents, d'un niveau hiérarchique élevé, disponibles, aptes à participer aux discussions et à apporter rapidement les informations requises au sein du groupe;
- les experts qui représentent les ministères rendent compte à leurs Secrétaires Généraux. Il en est de même pour les experts des autres parties prenantes vis-à-vis de leurs institutions ou structures.

## **2.4. Les Réunions des GTS**

Les réunions sont régies suivant les principes généraux fixés dans les TDR spécifiques et dont les plus déterminants sont les suivants :

- les réunions des GTS regroupent les membres représentant les parties prenantes clés. Elles sont préparées par le Secrétariat technique, convoquées et présidées par le Ministre président ou son représentant et statuent sur les questions assignées au GTS.
- le nombre maximum des participants est de 50 (sauf si le GTS en décide autrement) afin de garantir la qualité des échanges ;
- l'agenda des réunions est fixé de commun accord au sein du GTS ;
- l'ordre du jour est partagé au moins 5 jours avant la tenue des réunions;
- les comptes-rendus sont partagés à tous les membres du GTS pour enrichissement et, par la suite, transmis au Secrétariat d'Appui à la Coordination des Groupes Thématiques;
- le GTS peut, en cas de nécessité, recourir à l'expertise des personnes ressources extérieures;
- le GTS peut créer, en cas de nécessité, des groupes ad hoc de travail, permanents ou temporaires, pour l'examen des questions techniques spécifiques ;
- les réunions techniques du GTS sont présidées par le Secrétaire technique;
- l'ordre de préséance gouvernementale ne compte pas dans la gestion des GTS.

### **2.5. Le Secrétariat Technique du GTS**

Le Secrétariat Technique est une structure souple d'aide au fonctionnement du GTS. Il est constitué de 5 à 8 membres dont: 1 Secrétaire Technique, 1 Secrétaire Technique adjoint, 1 Rapporteur, 1 Rapporteur adjoint et 1 à 5 Conseillers, désignés par le GTS.

Le Secrétariat Technique s'appuie sur les Directions d'Études et Planification(DEP) ministérielles.

Si les circonstances l'exigent, le Secrétariat Technique peut être confié à une structure étatique spécialisée.

Dans tous les cas, le Secrétariat Technique doit compter, parmi ces membres, les experts des autres parties prenantes (PTF, OSC, et Secteur privé si nécessaire).

Le Secrétariat Technique prépare les réunions, élabore les comptes- rendus, prépare les travaux techniques (TDR, Programmes d'activités, Notes techniques, ...) et en assure le suivi. Il peut, au besoin, recourir à l'appui technique des autres experts du GTS. Le rapport d'activités du GTS est produit périodiquement et soumis à l'approbation de toutes les parties prenantes.

### **3. LE SECRETARIAT D'APPUI A LA COORDINATION DES GROUPES THEMATIQUES (SACGT)**

Le Secrétariat d'Appui à la Coordination des Groupes Thématiques (SACGT) est une structure permanente dont la mission est : (i) d'assister le Ministère en charge du Plan dans son rôle de coordination des GTS; et (ii) d'apporter l'appui technique aux GTS afin de permettre à ces derniers de jouer pleinement le rôle d'espace de concertation entre le Gouvernement et ses Partenaires au développement. Le SACGT assure également le secrétariat du Comité de pilotage des GTS.

### **4. FINANCEMENT**

Il se rapporte au fonctionnement des GTS et du Secrétariat d'Appui à la Coordination des GTS (SACGT).

Le budget y afférent couvre principalement :

- l'acquisition des équipements et le fonctionnement courant des Secrétariats Techniques ;

- la logistique pour la tenue des réunions ;
- la prise en charge des activités programmatiques ;
- le renforcement des capacités ;
- l'organisation des ateliers ;
- les missions sur terrain ;
- la publication des rapports ;
- l'expertise externe pour les travaux spécifiques ; et
- le personnel permanent (Cas du SACGT).

Le financement est assuré par le Gouvernement ainsi que par les Partenaires Techniques et Financiers. Le Gouvernement devra veiller à l'inscription, dans le budget de l'Etat, des ressources nécessaires y afférentes.

## **5. DOCUMENTS DE REFERENCE**

### **5.1. Termes de référence spécifiques**

Les TDR spécifiques sont élaborés et adoptés par chaque GTS en se référant au présent au Cadre opérationnel. Ces Termes de référence spécifiques précisent le mode d'organisation et de fonctionnement, les mécanismes de suivi-évaluation ainsi que les résultats attendus.

### **5.2. Programme d'activités**

Chaque GTS est tenue de définir sa démarche stratégique et son programme d'activités ou agenda de travail en privilégiant une gestion axée sur les résultats. Le Programme d'activités annuel présente l'ensemble des activités à réaliser, les résultats attendus, le planning de réalisation, les échéances à respecter, le partage de responsabilités, le budget et les sources de financement.

## **6. RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus des Groupes Thématiques se rapportent principalement à :

- l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles ;
- l'élaboration des programmes et budgets sectoriels (PAP, CDMT) ;
- la mobilisation des financements ;
- l'efficacité de l'aide au développement (Financements des bailleurs coordonnés, alignés et prévisibles, Intégrés au budget de l'Etat, Rapports sur l'état des décaissements validés et transmis à la PGAI, ...)
- les rapports de suivi évaluation ( Rapports de suivi des ressources allouées aux projets et programmes sectoriels, Revues sectorielles, etc.).

## **7. SUIVI-EVALUATION**

Le succès de tout plan, programme ou projet de développement repose en partie sur l'efficacité de son système de suivi-évaluation. Pour ce faire, le Sous-groupe en charge du suivi-évaluation définira le dispositif et les outils de suivi-évaluation à mettre à la disposition des GTS.

Ce dispositif devra notamment identifier les indicateurs de résultats, les mécanismes de suivi-évaluation et les outils de reporting pour le partage et la diffusion de l'information relative aux progrès réalisés sur l'atteinte des résultats.

## **8. LES CADRES DE CONCERTATION EN PROVINCES**

Le processus de développement en provinces et dans les entités administratives décentralisées fait intervenir un nombre important et varié d'acteurs (Gouvernement, PTF, Société civile et Secteur privé) qui, bien souvent, opèrent sans une réelle coordination de leurs interventions.

Dans les provinces en situation post-conflit, à ces acteurs de développement s'ajoutent les humanitaires et ceux qui interviennent pour la stabilisation; ce qui a pour conséquence une faible contribution aux résultats du développement.

C'est dans ce contexte qu'il est apparu la nécessité d'étendre progressivement les cadres de concertation en provinces ainsi que dans les entités territoriales décentralisées afin d'assurer l'unité d'action entre les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des Programmes provinciaux et locaux de développement. Cette disposition permet d'intégrer, par ailleurs, la coordination des actions humanitaires et de stabilisation dans le cas des provinces en situation post-conflit.

Ainsi, conformément aux recommandations de la sixième Table Ronde des Ministres provinciaux du Plan élargie aux bailleurs de fonds, le Gouvernement central s'évertue à accompagner les Exécutifs provinciaux dans le processus de redynamisation ou installation de leurs Cadres de concertation afin d'améliorer la coordination des interventions de tous les acteurs provinciaux et, par ce fait, les résultats du développement.

La structure du cadre de concertation et de coordination provinciale arrêtée comprend trois niveaux, à savoir :

- 1) le Comité provincial de pilotage, organe d'orientation stratégique ;
- 2) le Comité intersectoriel, organe de coordination sectorielle ; et
- 3) les Groupes Thématiques Provinciaux, cadre sectoriel de dialogue.

De même, en référence à la structure des principaux axes stratégiques des Plans provinciaux de développement et au besoin d'avoir une présentation harmonisée dans toutes les Provinces, il est proposé la mise en place de 9 à 10 Groupes Thématiques Provinciaux ci-après : 1) Gouvernance politique et sécuritaire ; 2) Gouvernance administrative et décentralisation ; 3) Gouvernance économique et financière ; 4) Croissance économique ; 5) Agriculture et Développement communautaire ; 6) Infrastructures ; 7) Capital humain ; 8) Protection sociale et Genre ; et 9) Environnement, Eau et Assainissement.

Les GTS du niveau central auront à collaborer avec leurs correspondants des provinces sur diverses questions techniques d'intérêts communs. A ce sujet, les passerelles de collaboration et autres



mécanismes appropriés seront développés et mis en place avec l'accompagnement technique du Secrétariat d'Appui à la Coordination des Groupes Thématiques (SACGT) ainsi que de la Direction de la Planification Provinciale du Ministère en charge du Plan.

-----



## ANNEXE : TABLEAU SYNOPTIQUE DES GROUPES THEMATIQUES SECTORIELS (Octobre 2020)

N°	Groupes Thématiques Sectoriels	Sous-groupes	Ministères <sup>1</sup> + Structures étatiques impliquées(SE)	Partenaires Techniques et Financiers	Organisations de la Société civile/ Secteur Privé
1	Armée		<ul style="list-style-type: none"> <li>Défense Nationale : <b>Présidence</b></li> <li>Intérieur, Justice, Fonction Publique, Genre</li> </ul> <b>SE<sup>2</sup></b> : DEP/Armée	MONUSCO ( <b>CHEF DE FILE</b> ), EUSEC, UE, MONUSCO, France, USA, Canada, Allemagne, UNICEF, AFRIQUE DU SUD	<b>OSC</b> : WOPA
2.	Police		<ul style="list-style-type: none"> <li>Intérieur : <b>Présidence</b></li> <li>Défense Nationale, Justice et Droits Humains, Fonction publique</li> </ul> <b>SE</b> : CSRP	MONUSCO ( <b>CHEF DE FILE</b> ), DFID, FRANCE, USA, UE, ALLEMAGNE, JICA, AFRIQUE DU SUD	<b>OSC</b> : CSA/CRS
3.	Gouvernance politique	1. Elections 2. Parlement et Partis politiques 3. Résolution des Conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intérieur : <b>Présidence</b></li> <li>Relations avec le Parlement, Médias, Affaires étrangères, Coopération Internationale et Coopération Régionale</li> </ul> <b>SE</b> : CENI	PNUD ( <b>CHEF DE FILE</b> ), UE, CANADA, USA(USAID), SUEDE, MONUSCO, SUISSE, FRANCE	<b>OSC</b> : REC/L
4.	Gouvernance administrative, locale et Décentralisation	1. Fonction Publique 2. Décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonction Publique : <b>Présidence</b></li> <li>Décentralisation, Intérieur, Finances, Budget, Aménagement du Territoire</li> </ul> <b>SE</b> : CETAD, CMRAP, COREF, CTR	France ( <b>CHEF DE FILE</b> ) PNUD, BELGIQUE, AFRIQUE DU SUD, USAID, SUISSE, ALLEMAGNE	<b>OSC</b> : <b>CENADEP</b> et Décentralisation (Intersyndical de l'Administration publique compris)  <b>Secteur Privé</b> : FEC
5.	Justice et Droits Humains	1. Justice 2. Droits Humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justice et Droits Humains : <b>Présidence</b></li> <li>Sécurité, Genre</li> </ul>	UE ( <b>CHEF DE FILE</b> ), PNUD, UNICEF, FRANCE, USAID, JICA, SUEDE, UNESCO, OIM, CANADA, BELGIQUE	<b>OSC</b> : AFEJUCO

<sup>1</sup> Il s'agit des ministères ayant en charge les portefeuilles cités

NB. Seuls les ministères directement impliqués sont repris dans ce tableau (Les autres Ministères et Institutions seront associés en cas de nécessité)

<sup>2</sup> SE : Structure Etatique

N°	Groupes Thématiques Sectoriels	Sous-groupes	Ministères <sup>1+</sup> Structures étatiques impliquées(SE)	Partenaires Techniques et Financiers	Organisations de la Société civile/ Secteur Privé
6.	<b>Gouvernance Economique et Statistiques</b>	1. Réformes (Finances Publiques et Autres) 2. Suivi du processus budgétaire et des marchés publics 3. Gouvernance des Ressources naturelles et Economie verte 4. Maximisation des recettes 5. Statistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Finances : <b>Présidence</b></li> <li>▪ Budget, Plan, Mines, l'Economie, Commerce, Portefeuille, Environnement &amp; ESU pour les Statistiques</li> </ul> <b>SE</b> : BCC, CTR, INS, COREF, Les Régies financières	BM ( <b>CHEF DE FILE</b> ), UE, BAD, DFID, FRANCE, CANADA, USAID, PNUD, ALLEMAGNE, FMI, SUISSE	<b>OSC</b> :REGED  <b>Secteur Privé</b> : FEC, COPEMECO, FENAPEC
7.	<b>Climat des Affaires, PPP, Promotion des Investissements et de l'Emploi</b>	1. Climat des Affaires, des Investissements & PPP 2. Promotion de l'Emploi 3. Intermédiation financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan : <b>Présidence</b></li> <li>▪ Justice, Industries et PME, Commerce, Finances, Portefeuille, Economie Nationale, Emploi, Travail, Affaires Foncières, Postes et Télécommunications Numeriques</li> </ul> <b>SE</b> : ANAPI, ONEM	DFID ( <b>CHEF DE FILE</b> ), BM, UE, DFID, FRANCE, CANADA, ONUDI, BIT, ESPAGNE, BELGIQUE, JICA, BAD, SUISSE	<b>OSC</b> : CERACOB (Prendre en compte l'Intersyndical de la RDC pour les questions liées à l'emploi)  <b>Secteur Privé</b> : FEC, COPEMECO, FENAPEC
8.	<b>Mines, Hydrocarbures et Electricité</b>	1. Mines et Hydrocarbures 2. Electricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mines : <b>Présidence</b></li> <li>▪ Hydrocarbures, Electricité, Emploi</li> </ul> <b>SE</b> : CTCPM, PROMINES, CAMI, CEEC, SAEMAPE, GCK, ITIE, CNE, ONEM, SNEL	BM ( <b>CHEF DE FILE</b> ), DFID, BAD, UE, USAID, CANADA, FRANCE, PNUD, BELGIQUE, CHINE, AFRIQUE DU SUD, DFID, ALLEMAGNE	<b>OSC</b> : CENADEP  <b>Secteur Privé</b> : FEC (Chambre des Mines), COPEMECO, FENAPEC
9.	<b>Agriculture, Développement Rural et Dynamique Communautaire</b>	1. Agriculture 2. Développement Rural(Désenclavement CPR) 3. Dynamique Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agriculture et Développement Rural : <b>Présidence</b></li> <li>▪ Recherche Scientifique, Plan</li> </ul> <b>SE</b> : INERA, SNSA, SENASEM, SNV, DVDA	FAO- FIDA- PAM ( <b>CHEF DE FILE</b> ), BELGIQUE, USAID, BAD, SUÈDE, BM, PNUD, CANADA, DFID, ESPAGNE, JICA, ALLEMAGNE	

N°	Groupes Thématiques Sectoriels	Sous-groupes	Ministères <sup>1+</sup> Structures étatiques impliquées(SE)	Partenaires Techniques et Financiers	Organisations de la Société civile/ Secteur Privé
10.	Infrastructures, Transports, NTIC et Habitat	1. Infrastructures et transport 2. Questions foncières, Aménagement du Territoire et Habitat 3. PTNTIC et NUMERIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Infrastructures : <b>Présidence</b></li> <li>▪ Transports et Voies de Communication, Habitat, Affaires foncières, Postes et Télécommunications, Numérique &amp; pour les questions foncières : Agriculture, Environnement</li> </ul> <b>SE</b> : Cellule Infrastructure, GET, OR, FONER,	BAD(CHEF DE FILE), UE, BM, DFID, ONUHABITAT, USAID, BELGIQUE, PNUD, JICA, FRANCE	<b>OSC</b> : Team leader : FOLECO  <b>Secteur Privé</b> : FEC, COPEMECO, FENAPEC
11.	Education, Recherche Scientifique, Culture et Arts	1. Education 2. Recherche Scientifique 3. Formation technique et professionnelle 4. Culture et Arts	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EPSP : <b>Présidence</b></li> <li>▪ Recherche Scientifique, Affaires Sociales, Plan, Jeunesse, Culture et Arts, Formation professionnelle et métiers</li> </ul> <b>SE</b> : INERA, INPP	Belgique (CHEF DE FILE), DFID, BM, FRANCE, USAID, UNESCO, BAD, ESPAGNE	<b>OSC</b> : Eglise orthodoxe  <b>Secteur Privé</b> : FEC, Promoteurs d'écoles
12.	Santé et VIH-SIDA	Volet multisectoriel du VIH Sida	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Santé Publique : <b>Présidence</b></li> <li>▪ Plan, Fonction Publique, Budget, ESU&amp; Présidence de la République et Primature</li> </ul> <b>SE</b> : PNMLS	UNICEF-DFID (CHEF DE FILE), USAID, UE, JICA, ONUSIDA, CANADA, FRANCE, ALLEMAGNE, BELGIQUE, SUEDE, SUISSE	<b>OSC</b> : ASAF  <b>Secteur Privé</b> :(i) Bureau des œuvres médicales confessionnelles-BDOM, ECC, Kimbanguiste), (ii) Privé lucratif, (iii) Entreprises (Bralima et Onatra)
13.	Genre	1. Violences sexuelles basées sur le genre 2. Egalité des sexes et habilitation du statut juridique de la femme 3. Renforcement du pouvoir économique et autonomisation de la femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Genre : <b>Présidence</b></li> <li>▪ Affaires sociales, Emploi, Intérieur(Police), Défense (Armée)</li> </ul> <b>SE</b> : AVIFEM, FONAFEM, Conseil National de la femme, Police, Armée, Conseil National du travail	SUEDE et ONU-FEMME, BELGIQUE, USAID, PNUD, BAD, CANADA, UNFPA, DFID, MONUSCO, UE, SUISSE	<b>OSC</b> : CAFCO
14.	Protection Sociale	1. Sécurité sociale et assurances	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Affaires Sociales et Actions humanitaires : <b>Présidence</b></li> </ul>	CANADA (CHEF DE FILE), UNICEF, ONU-FEMME, SUEDE, UE, USAID,	<b>OSC</b> : SYNCAS

N°	Groupes Thématiques Sectoriels	Sous-groupes	Ministères <sup>1+</sup> Structures étatiques impliquées(SE)	Partenaires Techniques et Financiers	Organisations de la Société civile/ Secteur Privé
		2. Actions sociales et Humanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emploi, Travail, Prévoyance sociale, Famille et Enfants, Santé Publique, Jeunesse</li> </ul> <b>SE</b> : INSS, Fonds Social, FNPSS, CEFFE, Conseil National de la Jeunesse	PNUD, BIT, BM, BAD, CTB, OIM, MONUSCO	<b>Secteur Privé</b> : FEC
15.	<b>Environnement, Forêts, Changements climatiques, Eaux, Assainissement, Biodiversité et Tourisme</b>	1. Environnement, Forêt et Changements climatiques 2. Eau et Assainissement 3. Biodiversité et Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme : <b>Présidence</b></li> <li>▪ Ressources hydrauliques, Plan, Agriculture, Mines</li> </ul> <b>SE</b> : CN-REDD, REGIDESO, CNAEA, ICCN, ONT, FFN, CNE, CICOS	ALLEMAGNE ( <b>CHEF DE FILE</b> ), DFID, UE, UNICEF, USAID, SUEDE, BAD, CANADA, JICA, BM, PNUD, FRANCE, FAO, BELGIQUE, SUISSE, NORVEGE, GIZ, KFW, WWF.	<b>OSC</b> : OCEA  <b>Secteur Privé</b> : FIB/FEC (exploitants industriels), ACEFA